

**Zeitschrift:** Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 16 (1918)  
**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** Conférence des ingénieurs cantonaux

**Autor:** Ch.R.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### **Conférence des ingénieurs cantonaux.**

Les journaux quotidiens ont relaté que dernièrement avait eu lieu à Berne une conférence des ingénieurs cantonaux, en vue d'examiner la situation actuelle de la question des remaniements parcellaires et l'éventualité de prendre des mesures propres à hâter leur exécution.

Nous ne voulons en aucune façon douter de la compétence des ingénieurs cantonaux en la matière, mais il nous sera permis de regretter que les géomètres cantonaux ou directeurs de cadastre n'aient pas été appelés à siéger dans cette conférence et à donner leur avis.

Lorsqu'il s'est agi de réunir les documents nécessaires à l'examen de la motion Bertoni, ce n'est pas aux ingénieurs cantonaux que l'autorité fédérale s'est adressée, mais bien aux autorités cantonales de surveillance du cadastre. Ces fonctionnaires ont dû fournir un travail considérable pour satisfaire aux demandes de renseignements qui leur étaient adressées, et les documents qu'ils ont été forcés de rassembler à cette occasion auraient sans doute été fort utiles au cours de la discussion et dans l'élaboration des décisions prises.

Ces mêmes fonctionnaires, mieux que les ingénieurs cantonaux, vivent en liaison plus intime avec l'état parcellaire de leur canton, et sont mieux à même de discuter des projets qui dépendent en première ligne du morcellement de la propriété.

Nous regrettons vivement — pour la solution rationnelle et rapide de la question examinée — que les autorités cantonales de surveillance du cadastre aient été l'objet d'un oubli ou d'un ostracisme. Et nous espérons fortement qu'à la prochaine occasion, on réparera cette erreur et que l'on fera appel à leur science, à leurs compétences et à leur dévouement, que l'autorité fédérale a mis si souvent à contribution durant ces dernières années et qu'ils ont toujours mis avec dévouement au service d'une cause qui leur est chère: la contribution toujours plus intime du cadastre et la simplification graduelle et constante du régime de la propriété, en vue de l'amélioration de la production indigène.

*Ch. R.*

### **Nachtrag zum Mitgliederverzeichnis.**

Fröhlich Albert, Goßau (St. Gallen)

Juillerat Aristide, géomètre officiel, Sierre